



**TOURNOI DU PAYS DES SOURCES
MORCENX les 13 et 14 octobre 2018
REGLEMENT PARTICULIER**



ARTICLE 1 : Toute inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses de NC à National 3, licenciés à la FFBAD. Le tournoi est ouvert aux tableaux séniors et vétérans. Suite aux modifications sur les surclassements, les minimes, les cadets et les juniors peuvent si'inscrire en sénior. Les vétérans également.

Le nombre de tableau autorisé est de 1 par jour.

Les simples et les mixtes se disputeront le samedi, les doubles le dimanche.

Le tournoi est limité aux 150 premiers inscrits ordre d'arrivée en fonction de la réception du mail ou des inscriptions papier.

ARTICLE 2 : Conformément aux directives de la CRA tous les participants doivent être licenciés à la date de confection des tableaux.

Toutefois le délai peut être prolongé en accord avec le Juge-Arbitre jusqu'au jeudi précédent le début du tournoi.

L'organisateur devra s'assurer à cette date sur poona que les licences des retardataires sont bien validées.

ARTICLE 3 : Le tournoi est placé sous l'autorité du Juge-Arbitre. Ce dernier prendra les décisions concernant toute requête faite par un joueur et sa décision sera sans appel.

Suite à la nouvelle chartre votée au niveau du Cobalandes, toutes les finales seront susceptibles d'être arbitrées par des arbitres officiels. Les autres matchs seront en auto arbitrage.

ARTICLE 4 : Le Comité d'Organisation se réserve le droit de regrouper certaines catégories en cas d'insuffisance d'inscrits dans un tableau en accord avec le Juge Arbitre.

Le nombre d'inscriptions dans le tournoi ou dans un tableau peut être limité pour le bon déroulement du tournoi.

ARTICLE 5 : Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier une partie du présent règlement dans l'intérêt du tournoi.

ARTICLE 6 : Une tenue de sport correcte (selon les règles de la FFBAD) sera exigée lors du tournoi et tout manquement sera sanctionné.

ARTICLE 7 : Point particuliers : si le volant touche les structures à l'engagement, il sera remis 1 seule fois et s'il touche pendant l'échange, il sera compté faute.

ARTICLE 8 : Les volants seront à la charge des joueurs.

En cas de litige entre les joueurs, les volants officiels du tournoi seront les MAVIS 370 pour les NC et les Elite BABOLAT 2 pour les autres. Des boîtes des volants seront en vente sur le tournoi.

ARTICLE 9 : L'horaire de chaque match sera affiché dans la salle.

Les matchs pourront être appelés avec 45 minutes d'avance sur l'horaire prévu. Il est donc indispensable que les joueurs soient présents dans la salle au moins 1 heure avant le début du match. Les joueurs disposeront de 3 minutes après leur appel pour se présenter sur le terrain, s'échauffer, essayer les volants et débiter le match puis de 20 minutes de repos entre chaque match.

ARTICLE 10 : Tous les tableaux se dérouleront en poules.et en élimination directe en sorties de poules. Des poules de 4 ou 5 seront privilégiées.

Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 21 points conformément au règlement en vigueur.

ARTICLE 11 : Les droits d'inscription sont de 14 € pour 1 tableau, 17 € pour 2 tableaux
Aucun remboursement non justifié ne sera fait après le 06 octobre 2018 et toutes les inscriptions doivent être accompagnées du règlement et faites par le club.

ARTICLE 12 : En cas de WO non justifié, les sanctions définies par la FFBAD seront appliquées.

ARTICLE 13 : les tableaux seront faits le 07 octobre 2018 donc la date limite de réception des inscriptions est le 05 octobre 2018 cachet de la poste faisant fois.